



Communiqué de presse

L'UICN France propose de renforcer la coopération décentralisée française en faveur de la biodiversité

24 novembre 2015

Pour répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité mondiale, la coopération décentralisée constitue un moyen d'action à développer par les collectivités territoriales. C'est le principal message de l'étude réalisée par l'UICN France, et publiée aujourd'hui en partenariat avec le ministère des Affaires étrangères et du Développement international. L'étude dresse un panorama synthétique de la coopération décentralisée française en matière de biodiversité, permettant de mieux connaître les initiatives en cours, et propose des recommandations pour l'améliorer et la renforcer.

La biodiversité est un bien public mondial et une condition essentielle du développement durable des territoires. Elle permet par ailleurs de proposer des solutions efficaces aux principaux défis que rencontre l'humanité, comme l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Face à sa dégradation continue, les collectivités territoriales et leurs réseaux sont des acteurs de plus en plus mobilisés pour la préserver, la restaurer et la valoriser. Elles agissent dans leurs territoires et peuvent également, à travers la coopération décentralisée, appuyer la mise en œuvre de projets concrets, ailleurs dans le monde. Elles promeuvent ainsi la solidarité internationale entre territoires tout en valorisant les compétences et les expériences des acteurs locaux. La coopération décentralisée a été ainsi reconnue aux niveaux international et national comme un moyen efficace pour répondre aux objectifs de préservation de la biodiversité.

Le rapport « Coopération décentralisée et biodiversité » réalisé par l'UICN France, en partenariat avec le ministère des Affaires étrangères et du Développement international, et en collaboration avec les principaux acteurs de la coopération décentralisée, permet d'améliorer la connaissance de l'implication actuelle des collectivités françaises en faveur de la biodiversité à travers leur action extérieure. L'objectif est également de favoriser son renforcement, au bénéfice notamment des pays du Sud pour une gestion plus durable de leurs ressources naturelles contribuant à l'amélioration des conditions de vie des populations locales.

Pour cela, une large enquête a été menée auprès des collectivités françaises afin de dresser un panorama synthétique de leurs projets et, sur la base des trente-deux projets ainsi identifiés, d'analyser leurs principaux freins et leviers, et de proposer des recommandations visant à renforcer la coopération décentralisée en faveur de la biodiversité.

L'UICN France encourage donc vivement les collectivités territoriales et leurs groupements, ainsi que les autres acteurs concernés (ONG, associations environnementales, réseaux français de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale, État et établissements publics) à s'engager activement dans la mise en œuvre de ces recommandations pour renforcer et améliorer la coopération décentralisée française en matière de biodiversité.

Consulter le rapport sur www.uicn.fr/Cooperation-decentralisee.html et sur [le site du ministère des Affaires étrangères et du Développement international](http://le.site.du.ministere.des.Affaires.etrangeres.et.du.Developpement.international).

Comité français de l'UICN

Valérie Moral
Chargée de mission
« Collectivités territoriales et biodiversité »
valerie.moral@uicn.fr
Tél : 01.44.05.73.26

Florence Clap
Chargée de programme
« Politiques de la biodiversité »
florence.clap@uicn.fr
Tél : 01.44.05.73.69